24130037500128

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE MAUSSANE VDB

SERVICE PUBLIC LOCAL CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

M4

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET: REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

ANNEE 2019

SOMMAIRE AR PREFECTURE

013-241300375-20200225-DEL17_2020-DE Resul.Informations générales p.2 Medalités de vote du budget

II.Presentation generale du budget p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

- A2 Vue d'ensemble Section d'exploitation Chapitres p.5
- p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 Balance générale du compte administratif Dépenses p.7
- p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III.Vote du budget

- A1 Section d'exploitation Détail des dépenses Articles p.9
- p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles
- B1 Section d'investissement Détail des dépenses p.12
- p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

	IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A-E	léments du bilan		
p.15	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	×	
p.16	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	l â	
p.18	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	x̂	
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	î	
p.20	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	î	
p.22	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	l ŝ	
p.23	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	l â	
p.24	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	î	
p.25	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	î	
p.26	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	x	
p.27	A3.2 - Etalement des provisions	î	
p.28	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	î	
p.29	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	x	
P0	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	_ ^	
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exi		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv	l	X X
p.30	A6 - Etat des charges transférées	V	^
p.31	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.32	A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.33	A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		
p.34	A8.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.0 .	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Ent	^	v
	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorti		X
p.35	A10 - Etat des travaux en régie		Х
•	ngagements hors bilan	X	
p.36	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	x	
p.37	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	x	
p.38	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
p.39	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X X	
p.40	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	x	
p.41	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	x	
p.42	B1.7 - Etat des engagements reçus	x	
p.43	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	x	
p.44	B2.2 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	x	
•	utres éléments d'informations	^	
p.45	C1.1 - Etat du personnel		
p.48	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.49	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 70	C3 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement infancier	X	
	C3 - Liste des services individualises dans un budget armexe C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
D - D	écisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		Χ
p.50	D - Arrêté et signatures		
p.00	D - Fillate of digitations	X	

AR PREFECTURE		
013-241300375-2 GG WALLEE DES BAUX ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
L- INFORMATIONS GENERALES		7
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		7

POUR MEMOIRE(1)

- I L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

⁽¹⁾ Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

	AR PREFECTURE			
013-24130	0375-2 (CONALLEE DES BAUKEALPILLE	S - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
Kegu le 2	II PRESENTATION CEN	ERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	111	ī
	V	UE D'ENSEMBLE	A1	1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	A	572 425,38	G	579 045,78	6 620,40 G-A
(mandats et titres)	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	В	7 048,98	Н	954,55	-6 094,43 н-в

REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	l 9 259,12 (si excédent)
2018	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 3 638,79

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	579 474,36		
	P= A+B+C+D	Q= G+H+I+J	=Q-P

RESTES A	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	31 690,00	L	0,00
2020 (2)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	31 690,00	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	572 425,38 = A+C+E	588 304,90 = G+I+K	15 879,52
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	38 738,98 = B+D+F	4 593,34 = H+J+L	-34 145,64
	TOTAL CUMULE	611 164,36 = A+B+C+D+E+F	592 898,24 = G+H+I+J+K+L	-18 266,12

⁽¹⁾ Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité
des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de
la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

AR PREFECTURE		
013 -2413 0 0375 - 2 (CO WAS LIEE DES BAUKEALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
II PRESENTATION CENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II.	7
VUE D'ENSEMBLE	A1	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE	LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
TOTAL DE	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 31 690,00	L 0,00
20	Immobilisations incorporelles	29 890,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 800,00	0,00

	AR I	REF	ΕC	TUR	E			
013-24130037 Resu le 27/0		0 ig	900€	변17 8	7 00)2₩-DE 8	00 €	
08 janvier 2020 14:51 2	2019	Montant reste à léaliser	29 850	29 800	1 800	00°00°0 1	31 690 00 €	
	CVBA	Montant ordonnancé	THE CONTRACTOR OF THE PARTY OF	108,00 €		9000€	108,00€	Denis BERDAGUE
VESTISSEMENT	:- SERVICE TOURISME CCVBA	Montant prévu		30 000'00 €		9000€	30 000'00 €	
ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE	Budget : REGIE						Total des dépenses	
ETAT DES RESTE	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES			2051 - Concessions et droits similaires		2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		
	Collectivité:	Compte	Chapitre - 20	2051 - Conc	Chapitre - 21	2183 - Maté		

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE		
013-241300375-2020 MALLEE DES BAUKEALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
IL PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	11	٦ _
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2	7

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	The same and the same and the same a simple you			oyés (ou restant	à employer)	Cué dita amandé a
		(BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	278 060,00	123 817,56	48 143,17	0,00	106 099,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	437 220,00	397 252,12	3 211,82	0,00	36 756,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	otal des dépenses de gestion courante	715 280,00	521 069,68	51 354,99	0,00	142 855,33
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	57 500,00	0,71	0,00	0,00	57 499,29
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	79,12				
7	otal des dépenses réelles d'exploitation	772 859,12	521 070,39	51 354,99	0,00	200 433,74
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4	8 000,00	0,00			8 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
7	otal des dépenses d'ordre d'exploitation	8 000,00	0,00			8 000,00
	TOTAL	780 859,12	521 070,39	51 354,99	0,00	208 433,74
D002	Pour information Déficit d'exploitation reporté de 2018	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	Crédits annulés
		(BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	(1)
013	Atténuations de charges	6 000,00	6 618,32	0,00	0,00	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servid	166 800,00	63 984,86	0,00	0,00	102 815,14
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	598 400,00	508 442,60	0,00	0,00	89 957,40
	Total des recettes de gestion courante	771 200,00	579 045,78	0,00	0,00	192 154,22
76	Produits financiers	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
77	Produits exceptionnels	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	771 600,00	579 045,78	0,00	0,00	192 554,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
7	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	771 600,00	579 045,78	0,00	0,00	192 554,22
R00	Pour information 2 Excédent d'exploitation reporté de 2018	9 259,12				

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A3

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	108,00	29 890,00	2,00
21	Immobilisations corporelles	12 500,00	1 230,00	1 800,00	9 470,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	5 710,98	0,00	4 289,02
	Total des dépenses d'équipement	52 500,00	7 048,98	31 690,00	13 761,02
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	52 500,00	7 048,98	31 690,00	13 761,02
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	52 500,00	7 048,98	31 690,00	13 761,02
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2018	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	40 861,21	0,00	0,00	40 861,21
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 861,21	0,00	0,00	40 861,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	954,55	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	954,55	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes réelles d'investissement	40 861,21	954,55	0,00	39 906,66
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	8 000,00	0,00		8 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 000,00	0,00		8 000,00
	TOTAL	48 861,21	954,55	0,00	47 906,66
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018	3 638,79			

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

AR PREFECTORE		
013-241300375-2000 MALLEE DES BAUKEALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
Regu le 2//02/2020		
IL-PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	H	7
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1	7

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	171 960,73		171 960,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	400 463,94		400 463,94
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,71	0.00	0,71
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0.00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	572 425,38	0,00	572 425,38

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	572 425,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0.00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (6)	108,00	0.00	108,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 230,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	,
23	Immobilisations en cours (6)	5 710,98	0,00	-,,,,
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	7 048,98	0,00	7 048,98

	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2018		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		7 048,98

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

AR PREFECTURE		
013-241300375-260 WAIS-EEDESBAUXFALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
Resu le 27/02/2020		
IL PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	H	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2	7

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 618,32		6 618,32
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	63 984,86		63 984,86
74	Subventions d'exploitation	0.00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	508 442.60		508 442,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	579 045,78	0,00	579 045,78

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018	9 259,12
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	588 304.90

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	954,55	0,00	954,55
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	00,0	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	954,55	0,00	954.55

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2018	3 638,79
	+
AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 593,34

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

keya le .		COMPTE ADMINISTRATIF	III	7
	00375-2 CG WASLEE DES:BAUXFALPILLE 27/02/2020	S - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
	AR PREFECTURE			

A1

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits emp	oloyés (ou restan	it à employer)	Crédits
art (1)		(BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général (2)(3)	278 060,00	123 817,56	48 143,17	0,00	106 099,27
604	Achats d'études, prestations de services	13 500,00	7 372,00	566,00	0,00	5 562,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énéergie)	2 100,00	189,71	0,00	0,00	1 910,29
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000,00	2 644,52	275,39	0,00	1 080,09
6064	Fournitures administratives	2 400,00	1 358,69	986,75	0,00	54,56
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
607	Achats de marchandises	20 000,00	13 705,03	4 392,31	0,00	1 902,66
6135	Locations mobilières	4 800,00	4 773,44	12 088,22	0,00	0,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00	350,00	0,00	0,00	650,00
6156	Maintenance	16 100,00	4 205,86	3 960,00	0,00	7 934,14
6161	Multirisques	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
617	Etudes et recherches	44 500,00	16 800,00	0,00	0,00	27 700,00
618	Divers	1 600,00	100,00	2 432,92	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	339,00	0,00	0,00	661,00
6226	Honoraires	10 500,00	3 249,60	0,00	0,00	7 250,40
6228	Divers	0,00	3 498,08	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 700,00	636,00	0,00	0,00	1 064,00
6233	Foires et expositions	6 000,00	4 730,00	350,00	0,00	920,00
6236	Catalogues et imprimés	28 600,00	33 509,71	10 134,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
6241	Transports sur achats	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	52 500,00	1 908,45	0,00	0,00	50 591,55
6256	Missions	14 500,00	5 817,60	0,00	0,00	8 682,40
6257	Réceptions	5 400,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
6261	Frais d'affranchissement	8 700,00	3 168,75	1 348,64	0,00	4 182,61
6262	Frais de télécommunications	6 400,00	2 339,13	330,37	0,00	3 730,50
627	Services bancaires et assimilés	1 700,00	0,35	0,00	0,00	1 699,65
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	1 490,00	0,00	0,00	2 010,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 600,00	3 408,60	426,08	0,00	765,32
6287	Remboursements de frais	1 800,00	0,00	4 084,49	0,00	0,00
6288	Autres	10 660,00	8 223,04	6 768,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
637	Autres impôts, taxes,(autres organismes)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	437 220,00	397 252,12	3 211,82	0,00	36 756,06
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattache	170 600,00	157 419,31	3 211,82	0,00	
6312	Taxe d'apprentissage	1 600,00	0,00	- 1		9 968,87
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	240,00	160,75	0,00	0,00	1 600,00
6333	Participations des employeurs à la format° pro	2 800,00	380,75	0,00	0,00	79,25
6338	Autres impôts, taxes ,sur rémunérations	50,00		0,00	0,00	2 419,25
6411			477,35	0,00	0,00	0,00
6412	Salaires, appointements, commissions de bas	183 500,00	148 903,86	0,00	0,00	34 596,14
	Congés payés s chapitres budgétaires par article conformément au plan de com	1 000,00	2 319,42	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf définitions du chapitre des poérations d'ordre. DE 042 = 80.040

⁽⁷⁾ de d'aprite n'existe pas en M. 32.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

C4-1-1-B

9

	AR PREFECTURE			
		S - 13 - REGIÈ - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	20
Regu le 2	27/02/2020 III _ VOTE DU	COMPTE ADMINISTRATIF	111	7
		ITATION - DETAIL DES DEPENSES	Δ1	-

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits emp	oloyés (ou restan	t à employer)	Crédits
art (1)		ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	annulés
6414	Indemnités et avantages divers	1 000,00	17 034,54	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	0,00	738,57	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 000,00	48 214,11	0,00	0,00	6 785,89
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	4 427,53	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	11 200,00	9 558,19	0,00	0,00	1 641,81
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 650,00	6 440,54	0,00	0,00	2 209,46
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 580,00	1 177,20	0,00	0,00	402,80
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	=DEPENSES DE GESTION DES CES (a) = (011+012+014+65)	715 280,00	521 069,68	51 354,99	0,00	142 855,33
66	Charges financières (b)(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	57 500,00	0,71	0,00	0,00	57 499,29
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionneme	57 500,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	00,0	0,51	0,00	0,00	0,00
69	impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)	79,12				
TOTAL a+b+c+	DES DEPENSES REELLES = -d+e+f	772 859,12	521 070,39	51 354,99	0,00	200 433,74
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	8 000,00	0,00			8 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	8 000,00	0,00			8 000,00
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000,00	0,00			8 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectioi	0,00	0,00			0,00
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE	8 000,00	0,00			8 000,00
D'EXPL	DES DEPENSES LOITATION DE L'EXERCICE I des opérations réelles et d'ordre)	780 859,12	521 070,39	51 354,99	0,00	208 433,74

	Pour information	
ı	D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2018	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

	AR PREFECTURE			
		S - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
Regu le 2	27/02/2020	COMPTE ADMINISTRATIC	1	_
		COMPTE ADMINISTRATIF	111	
	SECTION D'EXPLO	ITATION - DETAIL DES RECETTES	A2	

Chap/		Crédits	Crédits emp	loyés (ou restan	nt à employer)	Crédits
art (1)		ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	annulés
013	Atténuations de charges (2)	6 000,00	6 618,32	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	6 000,00	6 618,32	0,00	0,00	0,0
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de se	166 800,00	63 984,86	0,00	0,00	102 815,14
706	Prestations de services	135 200,00	48 353,76	0,00	0,00	86 846,24
707	Ventes de marchandises	30 000,00	15 631,10	0,00	0,00	14 368,90
7088	Autres produits d'activités annexes (abonneme	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	598 400,00	508 442,60	0,00	0,00	89 957,40
753	Reversement taxe de séjour	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0.00
7588	Autres	98 400,00	8 442,60	0,00	0,00	89 957,40
_	=RECETTES DE GESTION DES CES (a) = 70+73+74+75+013	771 200,00	579 045,78	0,00	0,00	192 154,22
76	Produits financiers (b)	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
7688	Autres produits financiers	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
77	Produits exceptionnels (c)	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations d	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
TOTAL	. DES RECETTES REELLES =	771 600,00	579 045,78	0,00	0,00	192 554,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL	DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
D'EXPL	DES RECETTES _OITATION DE L'EXERCICE I des opérations réelles et d'ordre)	771 600,00	579 045,78	0,00	0,00	192 554,22
Pour in	formation	9 259 12	*			

Pour information	0.250.42
R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2018	9 259,12

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle a opté pour les provisions budgétaires.

C4-1-1-B

	AR PREFECTURE		
II - -	00375-2 COMABLEE DES BAUKEALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
Regu le :	W - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	111	7
	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	30 000,00	108,00	29 890,00	2,00
2051	Concessions et droits similaires	30 000,00	108,00	29 890,00	2,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 500,00	1 230,00	1 800,00	9 470,00
2183 2184 2188	Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier Autres	0,00 6 500,00 6 000,00	0,00 0,00 1 230,00	1 800,00 0,00 0,00	0,00 6 500,00 4 770,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 000,00	5 710,98	0,00	4 289,02
2314 2315	Constructions sur sol d'autrui Installations, matériel et outillage techniques	0,00 10 000,00	5 710,98 0,00	0,00 0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	52 500,00	7 048,98	31 690,00	13 761,02
To	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	52 500,00	7 048,98	31 690,00	13 761,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
TOTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	52 500,00	7 048,98	31 690,00	13 761,02

Pour information	
D001 Déficit d'investissement reporté de	0,00
2018	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

a	AR PREFECTURE			
		S - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
Regu le 27/02	/2020			$\overline{}$
	III. VOTE DIII	COMPTE ADMINISTRATIF		

B2

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	40 861,21	0,00	0,00	40 861,21
1641	Emprunts en euros	40 861,21	0,00	0,00	40 861,21
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 861,21	0,00	0,00	40 861,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	954,55	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	954,55	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	954,55	0,00	0,00
To	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	40 861,21	954,55	0,00	39 906,66
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			·
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	8 000,00	0,00		8 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	8 000,00	0,00		8 000,00
TOTA	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	8 000,00	0,00		8 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 000,00	0,00		8 000,00
TOTAL	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	48 861,21	954,55	0,00	47 906,66

Pour information 3 638,79 R001 Excédent d'investissement reporté de 2018

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

AR PREFECTURE		
013-2413 00375-2 (CO WALLER DES BAUXFALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
COMPTE ADMINISTRATIF	111	7
DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3	7

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1) LIBELLE: ...

POUR VOTE

POUR INFORMATION

Eléments afférents à l'exercice

Pour mémoire

RAR N-1)	sur l'exercice	réaliser au 31/12	annulés	réalisations (3)
0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
	Eléments affére	nts à l'exercice		Pour mémoire
Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
0,00	C 0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00 Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	O,00 A O,00 Eléments afférer Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	O,00 A O,00 O,00 Eléments afférents à l'exercice Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1) Sur l'exercice réaliser au 31/12	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1) Eléments afférents à l'exercice Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1) O,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

C4-1-3-B03 14

Libellé (2)

Art. (2)

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

- 1			_	ıR PR	EEE	TURE	
13-	2413		375-	20200			_2020-DE
egu	20 60	27.	/02/	2020 I	1		
	CA 2		2	A1.1		Encours restant dû au	
						Montant des remboursements N	Remboursement du tirage
						Mont	Intérêts (3)
	CCVBA					Montant des	N configuration
	IE - SERVICE TOURISME CCVBA			A DETTE (1)		Montant maximum	autorisé au 01/01/N
	REGIE - SERV		IV - ANNEXES	ENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)		Date de la décision de	réaliser la ligne de trésorerie (2)
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - REG		/- N	ELEMENTS DU BILAN - CREDITS DE TRE		Nature	(roul chaque lighe, malquel le numero de contrat)

Crédits de trésorerie (Total)

519

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Il indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts comptabilisés au compte 6611.

C4-3-4-A011

													013-24 Regu 1	040.0
CC VALLEE	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	ILLES .	. 13 - RE	GIE - S	ERVICE T	OURISM	E CCVE	34			CA			
													37 /0	
			IV - ANNE	JEXES	40							≥	5-2 2-2	AR
	ELEMENTS DU BILAN - I REPARTITION PAR NATURE DE I	ENTS DO	J BILAN TURE DI		ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE ITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	TTE 6449 et	(99)					A1.2	020022 020	PREF
					Emp	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	ttes à l'o	rigine d	u contrat				5-0 1	_
Nature			Date d'émission	Date du			_	Taux initial	_	Périodicité	Profil	Possibilité de	EL	UĘ
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme preteur ou luate de chef de file signature	signature			Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index Nives (4) de tau (5)	Niveau Taux de taux actua- (5) riel	x Devise	des rembourse- ments (6)	d'amortissement (7)	sement anticipé O/N	36 802	E
									_)-D	
													E	
Total général											7			

(1) Sin unemprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Noi une morprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourroit and propriet le niveau de taux à l'origine du contract (s') Mantionner le out les types d'index (ex : Euribra 3 : sennestrielle, S : sennestrielle, X autre.

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contract A : annuelle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : sennestrielle, X autre.

(6) Indiquer le productie des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : sennestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour annotissement annuel constant, P pour annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(8) Calégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la lypologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

													013-24 Regu 1
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGI	DES BAUX	-ALPILLES	3 - 13 - RE	SIE - SERVI	IE - SERVICE TOURISME CCVBA	ME CC	/BA				CA		1300
												Ī	70
			IV - ANNEXES	EXES							≥	Г	5-2 2/2
		LEMENTS	DU BILAN -	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A DETTE						A1.2		0200 020
REI	PARTITION	PAR NATI	URE DE DE	TTES (hors	REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	6) (suit	(F)						22
					Emprunt	Emprunts et Dettes au 31/12/N	s au 31/12	N/S					5=0
Nature	Couverture 2		Catégorie	Capital restant			Taux d'intérêt	# T	Anr	Annuités de l'exercice	e,		EL:
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	O/N (10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)		Durée résiduelle (en années)		ndex (13)	Type de Index (13) taux d'intérêt aux (12) au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exerdice	7_202 용 영
													9-0
													F
Total général													Т

(9) S'agissant des emprunts assortirs d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) SI Firmpunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détait des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Thye de manage de l'ard d'inferêt après opérations de couverture : Fine ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-4-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Thye de restraines de couverture se emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(14) Taux are se opérations de couverture à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté seu l'année.

(15) Il s'âgit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange s'au 788.

E - SERVICE LOOKISME COVEA
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)
-
Dates des Taux Taux Coût de périodes minimal maximal sortie bonifiées (5) (6) (7)

(1) Réparlir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charle de bonne conduire) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la qurée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Nominal : montant emprunte à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capitie restant no couverte.

(4) Indiquer le cassification de l'indices bens sons euro / 5 : écarts d'indices le 125 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices inflation française ou zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sorie: Indiquer le montant, de montant, d'index no la formule conventure définit de l'emprunt au 31/12N ou, le cas échéant, à la prochaime date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Montant, index ou formule.

(10) Indiquer les inries du sa titre de contrat indice compretabilisée à l'aritie 66111 et des intérêts éventuells de montant d'échange et comptabilisée à l'aritie 6618.

TOTAL GENERAL

8

CC VA	LLEE DES	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	-13- REGIE-SERV	REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	/BA	CA		013-2413 Regu 1 2
			IV - ANNEXES				≥	0375- 7/ <mark>02</mark> /
		ELEMENTS DU BILA TYPOLOGIE DE LA REPA	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A DETTE			A1.4	2020022 2020
Indices so Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	9 Autres in dices in	5-DEL 17_2020
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.	Nombre de produits							DE
Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunne)	% de l'encours Montant en euros							
	Nombre de							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours Montant en							
	Nombre de produits							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur iusqu'à 5 capé	% de							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							ŀ
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(F) Autres types de structures	% de							
	Montant en euros							

C4-3-4-A014

		L	Γ	
		Regu		
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	1002	24130	
		7/		
IV - ANNEXES	2	02/	75-	_
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.5	202	202	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		_		_

ŖΕΙ	FECTL	IRE				Т	T
02:		17	280 280	Primes	la verre d'option	+	\uparrow
		H	entre	Pri	<u>6</u> 0	+	<u> </u>
			Primes éventuelles	Primes pavées pour	l'achat d'option		
				Montant des	diverses		
		ture		Type de la l'instrument début fin du règlement des couverture couverture	intérêts (4)		
		Instrument de couverture		Date de fin du	contrat		
		strument		Date du début	contrat		
		lu.	ob logocitoly	l'instrument	couverture		
URE (1)			Nature de	la couverture	(change on taux)		
S O O V E R				Type de couverture	ල		
DEIMIE DES OFENALIONS DE COUVERTURE (1				Organisme co-	contractant		
		rvert		Date de fin du	contrat		
ואור חבט		Emprunt couvert	Capital	restant dû Date de au 31/12/N fin du			
4				Référence de l'emprunt	couvert		
			Control of the contro	ligne, indiquer le numéro de contrat)			
_			a can in the cal	ligne, in			Total

Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 Indiquer la périodicité de réglement des intérêts: A: annuelle, M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X: autre.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV - ANNEXES

Instruments de			Effet c	de l'instr	Effet de l'instrument de couverture	ouverture			
couverture (Pour chaque Référence ligne, indiquer le de	Référence de		Taux payé	Taux	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	uits constatés e du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	emprunt (8)
numéro de contrat)	l'emprunt couvert	Index (5)	Pemprunt Index (5) Niveau de Index Niveau de couvert taux (6) taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture de couverture	Avant opération Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année. (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap. (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	_	1	A	R PRE	F	ECTUR	₹		T -					
013-2 Regu	4130 1 2 2	03 72		202002 2020	22	-DEI	₹ 202 8 8)-DE						
	9				H	<u> </u>	.6							
			≥	A1.6		Coût de sortie (10) Annuité de l'exercice	Capital							
	CA					Annuité d	Intérêts (13)							
						sortie (10)	Montant (12)							
						Coût de	Type (11)							
				Т (1)		dne du	Niveau 8) de taux (9)							
	BA					Caractéristique du taux	of Index (§							
	E CCVI			EMEN			(6) Type (taux (
	OURISM			S DU BILAN - ETAT DE LA DETTE SIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)		Périodicité des rembour-	Ŋ							
	RVICE				S DU BILAN - ETAT DE LA DET SIPE D'UN EMPRUNT AVEC RE	N - ETAT DE LA DE EMPRUNT AVEC RI		Durée	ménagé résiduelle					
	EGIE - SE		INEXES				N - ETAT D EMPRUNT	N - ETAT D EMPRUNT	N - ETAT D EMPRUNT	N - ETAT C EMPRUNT	N - ETAT I EMPRUN	Capital	réaménagé	
	S - 13 - R		IV - ANN			ELEMENTS DU BILAN - E ENT ANTICIPE D'UN EMP	Capital	restant dû réa						
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA					ELEMENTS ENT ANTIC	ELEMENTS DU BILAN - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EM	Organisme	chef de file					
	DES BA			OURSEM		Date du								
	VALLEE			REMB	REMB	REMB	REMB		Anne de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt	Profil (5)				
	၁၁	ဗ		ဗ်	ပ် 			Année	i ii					
						Emprunts (2)	oraque ngre, malquer re numéro de contrat)	Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)	Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					
						, iii	- E	Total de Refinan	Total de Refinan					

⁽¹⁾ Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contret suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques ayant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement avancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement.

(5) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement.

(6) Indiquer C pour amortissement constant. P pour amortissement progressif. F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer C pour amortissement constant. P pour amortissement progressif. F pour in fine, X pour autres à préciser.

(7) Type de laux d'indérét. F.: Trimestrielle; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(8) Indiquer le type d'indérét. Fixe; V : variable simple; C : complèxe (c'est-d-dire un taux variable qui n'est pas seullement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourrentaige).

(9) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indermit de temboursement articipé due realisive à l'empturit quité.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indermit de marge articlinancement. C pour capitalisation. T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, un product de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) I s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66/11 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts dépas au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66/11 « Intérêts de l'article de l'article de l'article de l'article de l'article de l'article d'article d'article d'article d'artic

			A		F	E TURE						
013-2 Regu	413 1 2 2	037 7 <u>/0</u>		20200: 2020	225	e i ce BET 42	2020-DE 2020-DE					
	8	+	RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1) résiduelle Taux (2) Nominal d'amortissement et capital années Contrat initial Contrat renégocié contrat de l'Al art l'art l'art de l'Al art l'art l'art de l'Al art l'art l'art l'art de l'Al art l'art		_							
				7.		Annuité l'e (s'il	Intérêts					
	გ			2 2								
						rofil ssement et Jicité de sement (6)	Contrat renégocié					
						d'amortis périoc rembour	Contrat initial					
	CVBA					ninal	Contrat renégocié (5)					
	REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA					Non						
	E TOU						x Taux act.					
	\\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\					Irrat r						
	- SE	U U			ıx (2)	Type de de (3)						
				<u>Q</u>	֓֞֟֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֟֓֓֓֟֟֓֓֓֓֓֓֟֓֓֓֓֓֟֓֓֓֓֟֓	N-ET	1 - ET.	JOS ET		<u>10</u>	Taux act.	
	~ ~				Index (4)							
	7	≥		DO BI		Type de taux						
	LPILLES				ésiduelle nnées	Con- trat rené- gocié						
	3AUX-A					Con- trat initial						
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - 1			EMPI		Organisme prêteur						
	8					Date de	tion					
						Date de souscrip-						
		L				N° du contrat	demprunt					

Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
 Jaux à la date de renégociation.
 Jaux à la date de renégociation.
 Indiquer: F. fixe; V. variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 Indiquer: F. fixe; V. variable simple; Euribor 3 mois).
 Journainal à la date de renégociation.
 Nominal à la date de renégociation.
 Pour le profit d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
 Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle; T: trimestrielle; M: mensuelle, B: bimestrielle, X autre.

	AR PREFECTURE		
013 -2413 Regu <u>le</u>	00375-21CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
	V - ANNEXES	IV	7
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8	

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

C4-3-4-A018

	CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les imm 1 500,00€	nobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du	CGCT):	25/09/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	a de	Durée (en années)	
Linéaire	2051 Concessions et droits similaires	2	25/09/2017
Linéaire	2131 Constructions de bâtiments administratifs	30	25/09/2017
Linéaire	2135 Inst. générales,agencem, aménagem des constructions: bât.ad	30	25/09/2017
Linéaire	2182 Camions et véhicules industriels	12	25/09/2017
Linéaire	2182 Voitures et véhicules légers	7	25/09/2017
Linéaire	2183 Matériel de bureau	5	25/09/2017
Linéaire	2183 Matériel informatique	3	25/09/2017
Linéaire	2184 Mobilier	12	25/09/2017
Linéaire	2188 Autres immobilisations : signalétique	15	25/09/2017

C4-3-4-A020 25

AR PREFECTURE		
013-241300375-2000 VALLEEIDES:BAUX/ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
- ANNEXES	IV	7
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1	7

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitu- tion	dépréciations	budget de	SOLDE

C4-3-4-A031 26

⁽¹⁾ Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

	AR PREFECTURE		
013 -2413 Regu <u>le</u> :	10375-21CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
	V - ANNEXES	IV	7
	ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2	1

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

27

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENS =A + B	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	0,00	I 0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I		Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	31 690,00	0,00	31 690,00	

AR PREFECTURE		
013-241300375-2600VALS-REIDES:BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
Regu 1e 27/02/2020	IV	1
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations	
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	8 000,000	III 954,55	
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	954,55	
10222	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	954,55	
Ressour	ces propres internes de l'année (b)(6)	8 000,00	0,00	
28181	Amortissement des immobilisations	8 000,00	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0.00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	954,55	0,00	3 638,79	0,00	4 593,34

	Montant			
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	31 690,00		
Ressources propres disponibles	IV	4 593,34		
Solde	V = IV - II (3)	-27 096,66		

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE		
013-241300375-240000A6LEELDES BAUNFALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
V - ANNEXES	IV	7
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6	7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir=l - (II+III)

013-	2413	1			REFECTU	_	bee	0_DE		1		_	_	_		
Regu	16/2			2020		Ľ	202	0−DE	Ш							
	20		≥	A7		ıtion :	Cimari	réalisations au 31/12/III								
	CA					Date de la délibération :		Op. à annuler								
				itail) (1)			a		Sur l'exercice	Restes à réaliser						
	E - SERVICE TOURISME CCVBA			PTE DE TIERS (Dé	CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)		Sur l'e	Réalisations								
			VEXES	TIONS POUR COM	POUR COMPTE DI	ilé de l'opération :		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)								
	LPILLES -13 - RE		IV - ANNEXES	TAIL DES OPERA	E D'OPERATIONS	E D'OPERATIONS	RE D'OPERATIONS	Intitulé	Cumul des	réalisations avant l'exercice						
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REG			ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	CHAPITRE	N° opération :			DEPENSES (a)		Dépenses nettes (a-c)	RECETTES (b)		Recettes nettes (b-d)		

31

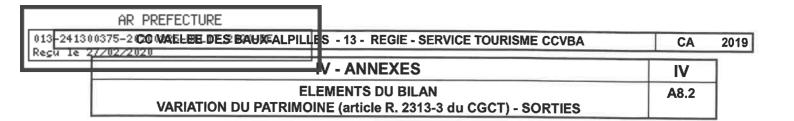
⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaille conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.
C4-3-4-A07

AR PREFECTURE		
013 -2413 00375 -2 @@ WAELEE DES BAURFALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
V - ANNEXES	IV	7
ELEMENTS DU BILAN		1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES		

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/05/2019	CREATION SITE INTERNET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	108,00	0,00	2
09/09/2019	CHANGE PORTES ENTREE OFFICE INTERCOMMUNAL ST REMY DE PROVENCE	5 710,98	0,00	
	CHANGE PORTES ENTREE OFFICE INTERCOMMUNAL ST REMY DE PROVENCE	5 710,98	0,00	
22/11/2019	MATERIEL INCENDIE (ALARME+DECLENCHEUR+DIFFUSSEU R) BIT MOURIES	1 230,00	0,00	15
TOTAL GENERAL		12 759,96	0,00	

C4-3-4-A081 32



ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

C4-3-4-A081 33

	Produit des cessions	Réalisations	
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	

AR PREFECTURE		
013-241300375-20200326上巴E上DES BAUX-ALPILL ES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
IV - ANNEXES	IV	7
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10	1

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé (2)	Dépenses	Recettes
(2)		Mandats émis	Titres émis
	TOTAL GENERAL		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	579 045,78
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,000,00

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE d'amortissement de l'emprunt (1) Année de l'emprunt garanti préfeur ou chef l'emprunt (1) Année de l'emprunt garanti préfeur ou chef l'emprunt (1) Année de l'emprunt garanti préfeur ou chef l'emprunt (1) Année de l'emprunt garanti préfeur ou chef l'emprunt (1) Année de l'emprunt garanti préfeur ou chef l'emprunt (1) Année de l'emprunt garanti préfeur ou chef l'emprunt (1) Année Profil																		013-2 Regu	040.0
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGA ETAT DES EMPRUNTS GAR Mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1) remprunt garanti préteur ou chef Année de Profil do au de file		CC	ALLE	E DES BAU	IX-ALPILLE	S - 13 - F		SERVI	CE TO	URISM	E CC	'BA				CA	64	4130 1ഇ2	
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE d'amortissement de l'emprunt (1) d'amortissement de l'emprunt (1) de file d'amortissement de l'emprunt (1) de file d'amortissement de l'emprunt (2) de file d'amortissement de l'emprunt (3) de file d'amortissement de l'emprunt (3) de file d'amortissement de l'emprunt (3) de file d'amortissement de l'emprunt (4) de file d'amortissement de l'emprunt (4) de file d'amortissement de l'emprunt (5) de file d'amortissement de l'emprunt garant de file d'amortissement de l'emprunt (4) de file d'amortissement de l'emprunt garant de file d'amortissement de l'emprunt (4) de file d'amortissement de l'emprunt garant de file d'amortissement de l'emprunt (5) de file d'amortissement de l'emprunt (6) de file d'amortissement de l'emprunt d'amortissement de l'emprunt d'amortissement d'amo						IV - AN	INEXES	(0)									≥	0375- 7/02/	
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1) Année de Profil Objet de de file de file				IGAGEMEN ET	AT DES EM	BILAN - EI PRUNTS (NGAGEN	MENT:	S DON	NES E	T RECI	ရ				<u> </u>	B1.1	202002 2020	
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt garant Diet de l'emprunt garant de file de file de file	ш	TAT DE!	S EMP	RUNTS GAF	ANTIS PAR	LA COMML	JNE OU L'	'ETAB	LISSEA	AENT (a	Irt. L.23	13-16	°, L.521	1-36 et L.5	OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)	SCT)		25-DEL 17.	FECTURE
Année Profil		Année d obilisation e amortissen l'emprunt		Objet de emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef	Montant initial	Capital restar dû au 31/12/h				Taux initial		faux à la da bud	Taux à la date du vote du budget (6)	Catégorie	Indices ou devises pouvant	Annuité garante l'exersi	2 0 colors de side	ep Dogs
otal des emprunts contractés bar des collectivités ou des EP hors logements sociaux) Otal des emprunts autres que seux contractés par des collectivités ou des EP (hors ogements sociaux) Otal des emprunts contractés our des opérations de ogement social	,		Profil		de file			ellenp	sements (2)	Taux (3)	Index Ta (4) actu	Taux Taux actuariel (3)	x Index	Niveau de taux	(c) mandaine o		En intérêts (8)	En capital	I z
Otal des emprunts autres que seux contractés par des contractés par des collectivités ou des EP (hors ogements sociaux) Otal des emprunts contractés cour des opérations de ogement social	emprunts contractés ollectivités ou des EP ments sociaux)																	Ш	
Otal des emprunts contractés sour des opérations de ogement social	emprunts autres que ractés par des és ou des EP (hors sociaux)																		
100 11 10 11 10 10 10 10 10 10 10 10 10	emprunts contractés opérations de social																		
IOIAL GENERAL	ENERAL																		

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant. P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A: amurelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; X: autre.
(3) Type de taux d'intérêt; F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le bype d'index (ex. ENRBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Calégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts décaissés) et intérêts des autre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

	Al	R PR	EFECTURE	
	0375-2 7/02/2)225-DEL17_2020-DE	
Ŕ				

B1.2

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV - ANNEXES

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1) Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1) Annuité nette de la dette de l'exercice (2) Provisions pour garanties d'emprunts	A 0,00 C 0,00 D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 579 045,78

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

%00'0

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2282-2 du CGCT. (2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT. (3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Regu <u>le</u> :	00375-20CC VALLEE DES BAUX-ALPILLE	S - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
		V - ANNEXES	IV	٦
		AN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3	7
	SUBVENTIONS VERSEES	DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743		SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT REMY DE PCE	EPIC ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE SAINT REMY DE PCE	Associations	0,00

Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
 Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
 Objet pour lequel est versée la subvention.

Exercice d'origine	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance de	Désignation du crédit	Durée du		Montant de	es redevan	ces restar	nt à courir	
du contrat		l'exercice	bailleur	contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier. (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

C4-3-4-B014 39

		1	Al			TURE															
013-2 Regu	#130 1മോ2	13		202002 2020	25-D	EL 17_2020-	DE.														
	(A)	Ė				D 0															
			≥	B1.5		Date de fil du contrat de PPP															
	CA		_	B		Durée du contrat de PPP (en mois)															
						Montant total Montant de la Durée du prévu au titre du rémunération du contrat de PPP cocontractant (en mois)															
	ME CCVBA			r recus Ve																	
	E - SERVICE TOURISM		XES	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		Nature des prestations prévues par le contrat de PPP															
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA		IV - ANNEXES	RS BILAN - ENGA		Organismes cocontractants															
		DES BAUX-AL	DES BAUX-AL	DES BAUX-ALF	DES BAUX-ALF	JES BAUX-ALP	DES BAUX-ALP	DES BAUX-ALP	DES BAUX-ALF	DES BAUX-ALP			SAGEMENTS HO ETAT DES CO		Année de signature du contrat de PPP						
	CC VALLEE			ENG		Libellé du contrat															

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N. (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

	AR PREFECTURE			
013 -2413 0 Regu <u>le 3</u>	00375-2 CC VALLEE DES BAUX-ALPILLE	S - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
-		V - ANNEXES	IV	7
		AN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6	1
	ETAT DES AUTI	RES ENGAGEMENTS DONNES		

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL	-						

C4-3-4-B014 41

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT):
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 31/12/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

	AR PREFECTURE			
013 <mark>-2413</mark> Reg u le 	00375-20CC VALLEE DES BAUX-ALPILLE	S - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
		V - ANNEXES	IV	7
	I .	AN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ENGAGEMENTS RECUS	B1.7	1

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTA	\L						

C4-3-4-B014 42

	AR PREFECTURE		
013 -2413 Regu <u>le</u>	00375-21CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
	IV - ANNEXES	IV	1
	ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	1

N° ou intitulé de l'AP	1	nontant des AP			Montai	nt des CP	
intitulé de	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	paiement antérieurs (réalisations	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)		Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.
C4-3-4-B021

AR PREFECTURE		
013-7241300375-2020025TEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
V - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	

	N	lontant des AE			Montar	nt des CP	
intitulé de	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	paiement	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)		Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.
C4-3-4-B021

25-	DEI		2020	ı—	DE	2			←	+
MPLOIS	(4)	TOTAL								
EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS	BUDGETAIRES EN ETPT (4)	AGENTS NON	IIIOLAIRES		11	2	7	1	-	11
EFFECTIF	BODG	AGENTS	III OLAINES		0	0	0	0	0	0
3)		TOTAL			0	0	0	0	0	0
EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS PERMANENTS A	TEMPS NON	COMPLEI	0	0	0	0	0	0
EMPLO		EMPLOIS PERMANENTS A	TEMPS	COMPLE	0	0	0	0	0	0
CATEGORIES	(2)	Ì				O	O	O	C	
GRADES OU EMPLOIS (1)					FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	Chargé mission communication	Conseillère séjour	Opérateur saisie	Responsable qualité accueil	TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibérante : les emplois permanents à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps non complet sont comptabilisés par leur quotité de temps de travail en farvaille (ETPT) : le décompte de activité dans l'année de activité dans l'année de travail l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail e rough de temps partiel, à 80% (quotité de travail e rough) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

Exemple : amplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n'84-53 du 26 janvier 1984 etc.

		013- Regu
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	
		27
IV - ANNEXES	2	7375- /02.
Alitoes el Fuents Similaria el	-	-2/2
AUTRES ELEMENTS D'INFURMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	C1.1	02

			IN DO LEN	LIAI DO FENSONNEL AU 31/12/2019	2019		020 020
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	CATEGORIES SECTEUR	SECTEUR	REMUN	REMUNERATION (3)	05	CONTRAT	FE(
8117/2018	(1)	(3)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (E)	ĐE
Agent occupant un emploi permanent (6)				159 038.66	(1)	rature on collinar (17
Chargé mission communication	O	ADM		1/1 168 74			1
Chargé mission communication	O	ADM		7 775 96		CDD	024
Conseillère séjour	O	ADM		59 992 00		כטו	- B
Conseillère séjour	O	ADM		34 777 46		מחח	E
Opérateur saisie	O	ADM		21 404 55		<u> </u>	
Responsable qualité accueil	υ	ADM		20 919.98			}
TOTAL GENERAL				159 038,66			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique. URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.

CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-e° : article 3, feme alinea : accroissement temporatre d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinea : accroissement temporatre d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinea : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : uscance temporatre d'un amploi.
3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions concessoral de cadre d'emplois de fonctionnaires.

3-3-2": emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. 3-3-3

3-340:

emplois de servitaire de mains de 4 000 habitants et des servitaires de moins de 1 000 habitants et des groupements de 100 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants de 10 000

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. 3-4 : article 21 de la loi n'2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets. 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Alautres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1,

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR PREFECTURE			
013-241300375-24000000000000000000000000000000000000	A	CA	2019
V - ANNEXES		IV	7
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLL OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA RE	ECTIVITE	C1.2	

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Attaché territorial	Α	1	58 158,30
Adjoint administratif territorial	С	1	34 245,02
Adjoint du patrimoine territorial	С	1	29 610,13
Adjoint du patrimoine territorial	С	1	34 255,98
TOTAL GENERAL		4	156 269,43

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

AR PREFECTURE			
013-241300375-20200225 DEL 17 202 Regul le 27/02/2026 VALLEE DES	BAUX-ALPILI ES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
	IV - ANNEXES	IV	7
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2	

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication.			
Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de	Montant de
		gamani	
		Nom de l'organisme Raison sociale de	Nom de l'organisme Raison sociale de Nature juridique de

⁽¹⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif); (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Présenté par le 1er Vice-Président, Jack SAUTEL, A Maussane-les-Alpilles, le 25/02/2020

Le 1er Vice-Président, Jack SAUTEL,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Maussane-les-Alpilles, le 25/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice :

40

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES: Pour: 3.4

Contre: /
Abstention: /

Date de convocation: 19/02/2020

ABIDI Nadia	
AOUN Danièle	
BASSO Gilles	
BLANC Michel	Power of the CHERUSIAN
BLANC Patrice	
BONET Michel	
BONI Maryse	130M
CALLET Marie-Pierre	and the second
CAVIGNAUX Michel	City
CHERUBINI Hervé	all
DELON Pascal	
FAVERJON Yves	4-
FENARD Michel	14

AR PREFECTURE		
013-241300375-2660MALLEE DES BAUKEALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
V - ANNEXES	IV	7
ARRETE ET SIGNATURES	D	7

CALLENGL	
GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	avulla.
GARNIER Gérard	1:
GATTI Régis	Ple L
GAZEAU - SECRET Anne	alleres
GESLIN Laurent	
GUENOT Jacques	
GUILLOT Pierre	
HALDY Jean	Po MM
JODAR Françoise	
JODAR Jacques	Hodas
LAUBRY Patricia	A.
LEMOIGNE Chantal	
LICARI Pascale	
MANGION Jean	
MARIN Bernard	James
MILAN Henri	

AR PREFECTURE		
013-241300375-20 CO:MALDEE DESIBAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	CA	2019
IV - ANNEXES	IV	7
ARRETE ET SIGNATURES	D	1

PELISSIER Aline	1 (6 (2))
	BUSS
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PRIEUR DE LA COMBLE Inès	Sololoulla
ROGGIERO Alice	· Alba
SANTIN Jean-Denis	atina
SAUTEL Jack	(5)
SCIFO - ANTON Sylvette	my
VENNIN Benoît	4
VIDAL Denise	
WIBAUX Bernard	IM

Certifié exécutoire par le 1er Vice-Président, Jack SAUTEL, com publication le	pte tenu de la transmission en sous préfecture,	le, e	t de la
	A	, le	